

est nécessaire que les marchands gagnent leur vie. Ce n'est pas une animation de la ville. C'est d'abord une activité commerciale fragile.

M. Louis Dana (Soc.) : – Si une manifestation similaire ne pouvait être organisée, la Municipalité est-elle prête à offrir aux communautés touchées par la disparition des facilités pour se réunir dans d'autres circonstances ?

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), municipal, Sécurité et économie : – À notre connaissance, il n'y a aucune communauté qui s'est vue refuser par la Ville des autorisations dans le cadre de l'organisation de manifestations. Les interdictions de manifestations sont très rares. C'est motivé généralement parce que d'autres manifestations ont lieu au même moment, au même endroit. Il y a des conditions émises, notamment en termes de décibels. À ma connaissance, il n'y a quasiment aucun refus en tant que tel. La ville veillerait au meilleur accompagnement possible des organisations qui souhaiteraient maintenir telle ou telle activité liée au carnaval.

Discussion

La présidente : – Je remercie les personnes qui sont encore présentes et d'écouter jusqu'à la fin si elles sont là pour écouter. C'est bientôt terminé.

M. Louis Dana (Soc.) : – Très brièvement... Moi, en tout cas, j'arrête après ! Le moment du carnaval, c'est le moment du retournement du pouvoir. Les autorités peuvent parfois offrir des facilités. J'imagine mal que la Ville vienne éteindre les lumières le matin lors du morgenstreich. En tout cas, le groupe socialiste, qui a déposé ce texte, sera enchanté par vos réponses. Je vous remercie.

(insérer délibéré)

La présidente : – Monsieur le municipal, merci pour vos réponses. Mesdames et Messieurs, merci d'être restés jusqu'au bout. Je vais clore cette séance du Conseil communal. On se retrouve le 28 mars à 18h. Bonne rentrée chez vous.

La séance est levée à 23 h 15.